

**COMMUNE DE VILLECHENEVE**  
**69770 RHONE**  
**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JANVIER 2010**

Présents : MM. CRIBIER. PIQUET. VARILLON. MME CHIRAT. MM. GRANJARD. SARCEY. MME DUSSUYER. M. CHIRAT. M. BLANC. MME DE OLIVEIRA. M. BOINON. M. MONDELAIN.

Absents : M. CHAZELLES. Melle FAURE. Mme CHAVEROT

Secrétaire de séance : Mr PIQUET

Début de la réunion : 20h30

Fin de la réunion : 23h00

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) Approuve la convention mission assistance juridique pour l'exercice 2010. Le montant concernant cette prestation s'élève à la somme de 553 euros outre les missions confiées à l'assistance lors de contentieux.
- 2) Approuve le contre d'offre de service du dispositif « brigades vertes et brigades rivière » proposé pour les collectivités pour l'exercice 2010. Le repas de chaque intervenant est prise en charge par la commune et une participation forfaitaire de 40 euros par jour de chantier doit être versée au Conseil Général.
- 3) Reconduit pour l'exercice 2010 les tarifs de location des salles communales associatives (salle de chasse, salle de musique, salle des majorettes) et les tarifs de location de la salle de la Poste et de la salle Polyvalente.
- 4) Décide de modifier certains tarifs comme :

- concession au cimetière (simple) pour 30 années	200 euros
- concession au cimetière (double) pour 30 années	300 euros
- entretien concessions pour la Toussaint (simple)	20 euros
- entretien concessions pour la Toussaint (double)	25 euros
- 5) Valide le programme de voirie communautaire pour l'exercice 2010 (Chemin du Thorrenchin, Chemin de la Forêt, Chemin du Melay).
- 6) Décide de fixer l'allocation scolaire à 36 euros par élèves pour l'exercice 2010. 102 élèves fréquentent l'école à ce jour.
- 7) Fixe le tarif de location du logement de la Poste à 450 euros mensuel toutes charges comprises. Une étude d'aménagement des combles est en cours.
- 8) Approuve le périmètre et les nouveaux statuts du syndicat mixte d'études SMADEOR prenant en compte l'adhésion de la Chambre d'Agriculture du Rhône, Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais.

9) Approuve la convention de fourrière : capture, enlèvement et garde d'animaux pour l'exercice 2010. Le montant de la prestation s'élève à 0.26 euros par habitant.

10) Décide d'étendre la délégation du Maire en tant que représentant auprès des Tribunaux lors de contentieux.

11) Décide de louer le garage communal situé à la Cure à partir du 01<sup>er</sup> février 2010 à Mr PELISSIER Stéphane demeurant « Grande Rue » sur notre commune.

12) Décide le renouvellement de la ligne de crédit en cours pour une année à hauteur de 60 000 euros.

13) Décide d'accorder les subventions suivantes sur l'exercice 2010 :

- MFR SAINT LAURENT 23 euros par élève
- CFA de MABLY 23 euros par élève
- Chambre des Métiers du Rhône 23 euros par élève

14) Décide l'attribution d'une subvention de 50 euros pour l'exercice 2010 à l'association « Docteur Clown » pour les enfants hospitalisés.

15) Valide le lieu d'implantation suite au projet d'achat d'un défibrillateur. ????

16) Rejette la proposition de travaux pour la mise en valeur de la Madone établie par le SYDER. Le coût de l'éclairage public s'élève à la somme de 110 euros par mois sur quinze années.

Votants : 12

Pour : 2

Contre : 10

17) Décide de reporter à la réunion du Conseil Municipal du 25 février prochain l'actualisation des loyers communaux.

18) Autorise la modification de l'accès à la propriété de Mr CHAZELLES Bernard par la suppression de l'accès côté Route Départementale, considéré dangereux, et la création d'un nouvel accès du côté du Chemin de « Saint-Marcel ».

19) Décide d'attribuer à l'association du Restaurant Scolaire suite à l'examen du bilan 2008-2009 et du budget prévisionnel 2009-2010 une subvention de 7200 euros sur l'exercice 2010.

20) Décide d'inscrire au budget communal 2010 le tir d'un feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

21) Ecoute un rapport des commissions municipales.

22) Délibère au sujet de nombreuses questions diverses.

Fait à Villechenève, le 29 janvier 2010

Le Maire,  
J.CRIBIER